

LE PRESBYTÈRE DE GORGES AU XVIII^e SIÈCLE

Le presbytère de Gorges est construit en 1715 par le prêtre de la paroisse de l'époque. Il ne verra jamais son projet achevé puisqu'il décède avant la fin de la construction.

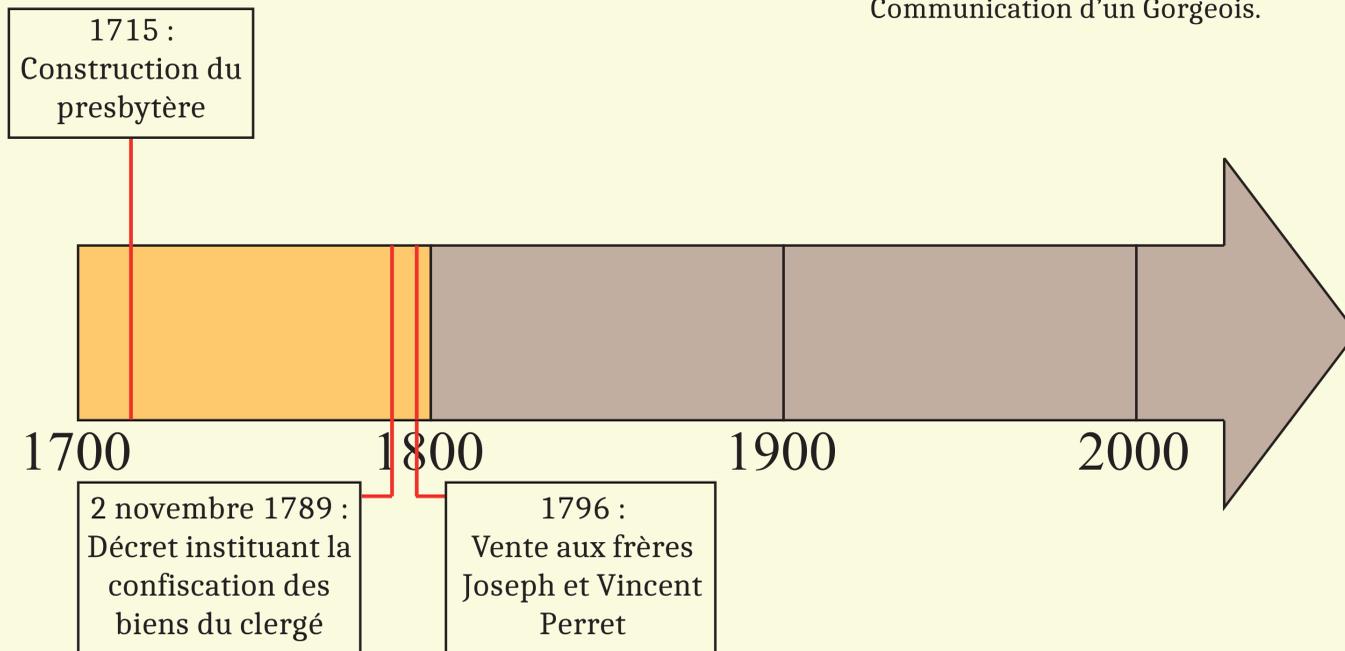


Vue générale, prise au Sud, v. 1900, carte postale, éditeur : F. Chapeau, Nantes. Communication d'un Gorgeois.

Qu'est-ce qu'un presbytère ?

Il s'agit de la maison d'un curé ou d'un pasteur, située à proximité du lieu de culte. Sa construction était financée par les paroisses.

Le terme « cure » est employé pour désigner la fonction d'administration spirituelle d'une paroisse, le territoire paroissial ou le presbytère.



Durant la Révolution française, le presbytère est confisqué par la Nation et devient bien national (c'est-à-dire une propriété de l'État, destinée à être vendue). Il est laissé à la disposition d'un prêtre assermenté* qui ne s'y installera jamais, tandis que les prêtres gorgeois refusent de prêter serment à la Nation et doivent fuir pour éviter des représailles.

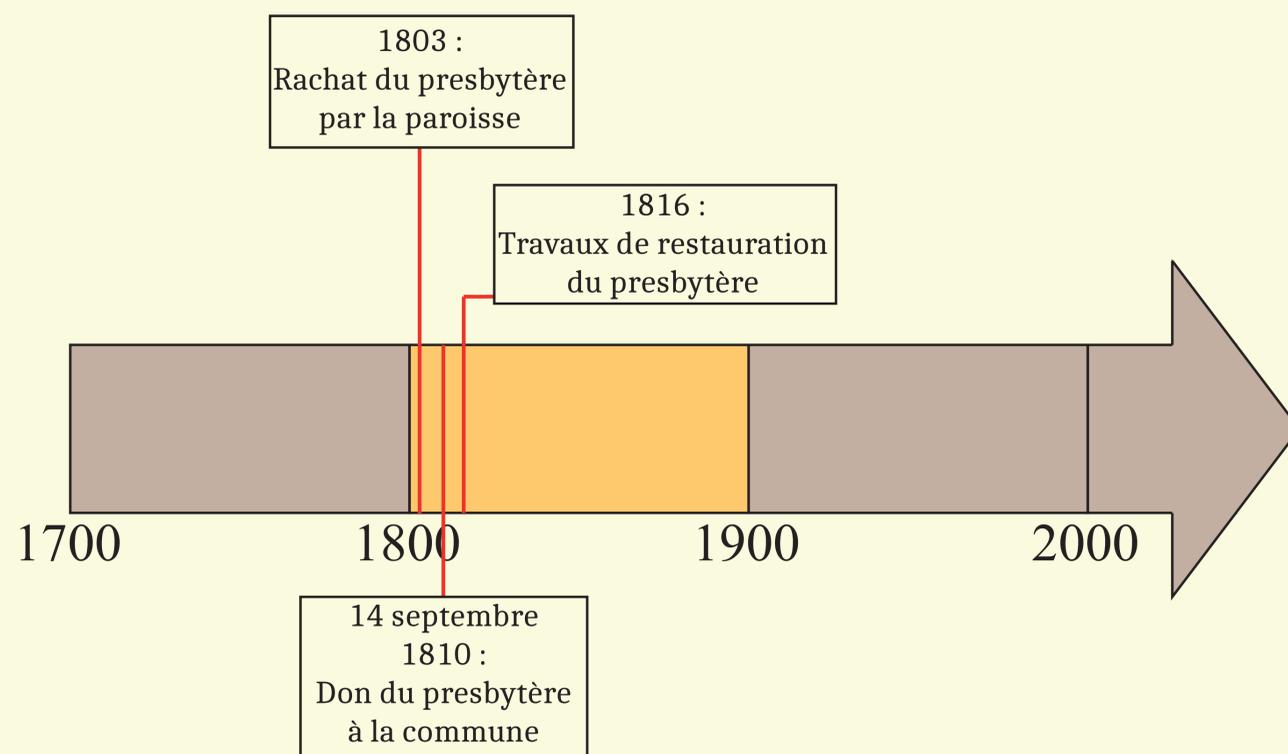
En parallèle, des habitants du bourg dont les maisons ont été incendiées, probablement par les colonnes infernales en 1794, y trouvent refuge et laissent l'édifice en mauvais état.

*La constitution civile du clergé : le 12 juillet 1790, un décret de l'Assemblée nationale constituante institue l'Église constitutionnelle et oblige les prêtres à prêter serment à la nation. Les prêtres assermentés sont ceux qui ont prêté serment ; ceux qui refusent sont appelés les prêtres réfractaires.

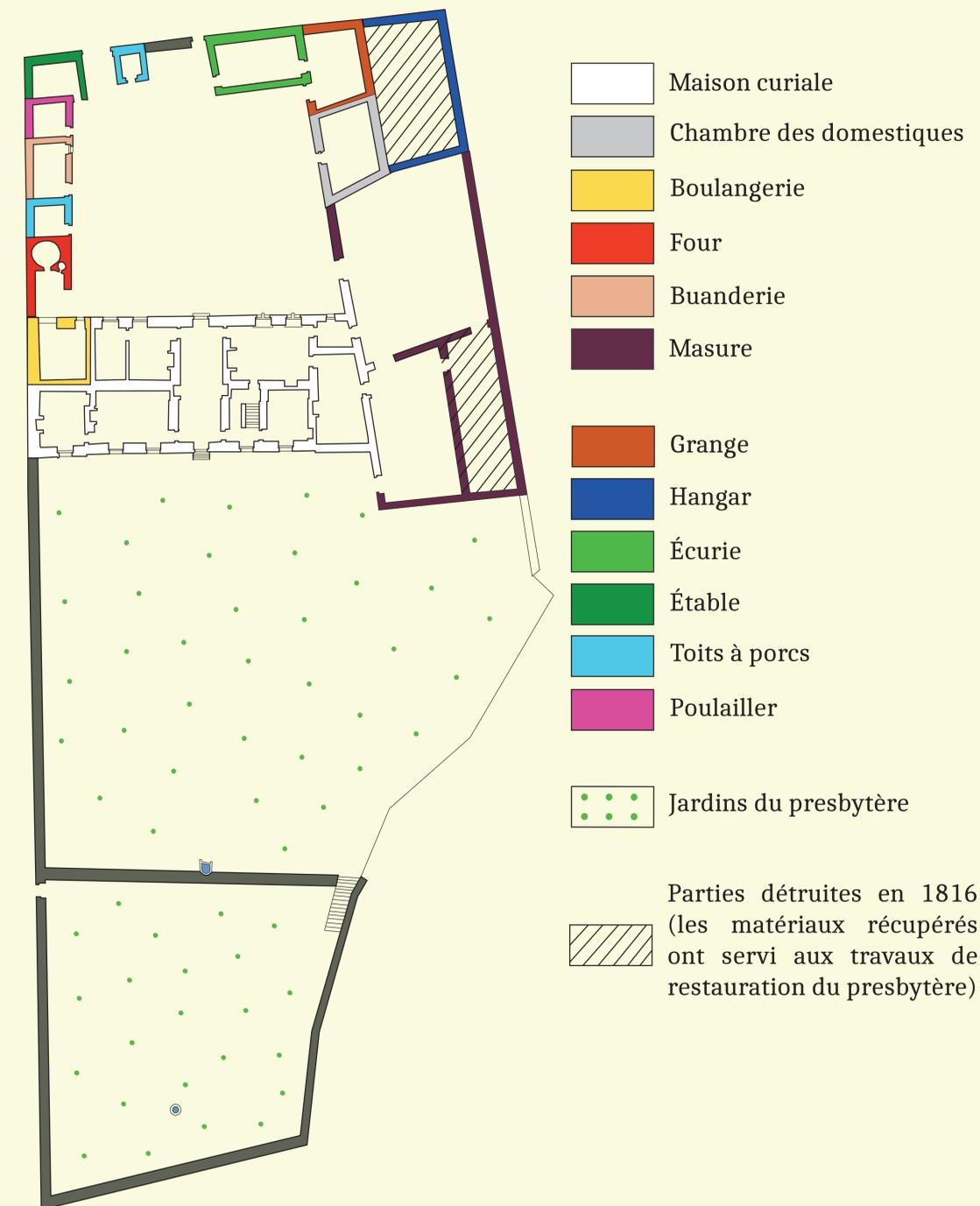
LA CESSION DU PRESBYTÈRE À LA COMMUNE DE GORGES

À la fin du XVIII^e siècle, le presbytère est vendu successivement à plusieurs propriétaires privés. En 1803, il est racheté par la paroisse dans le but de lui rendre son usage religieux.

Très âbimé, le presbytère est cédé à la commune en 1810 en échange de sa remise en état.



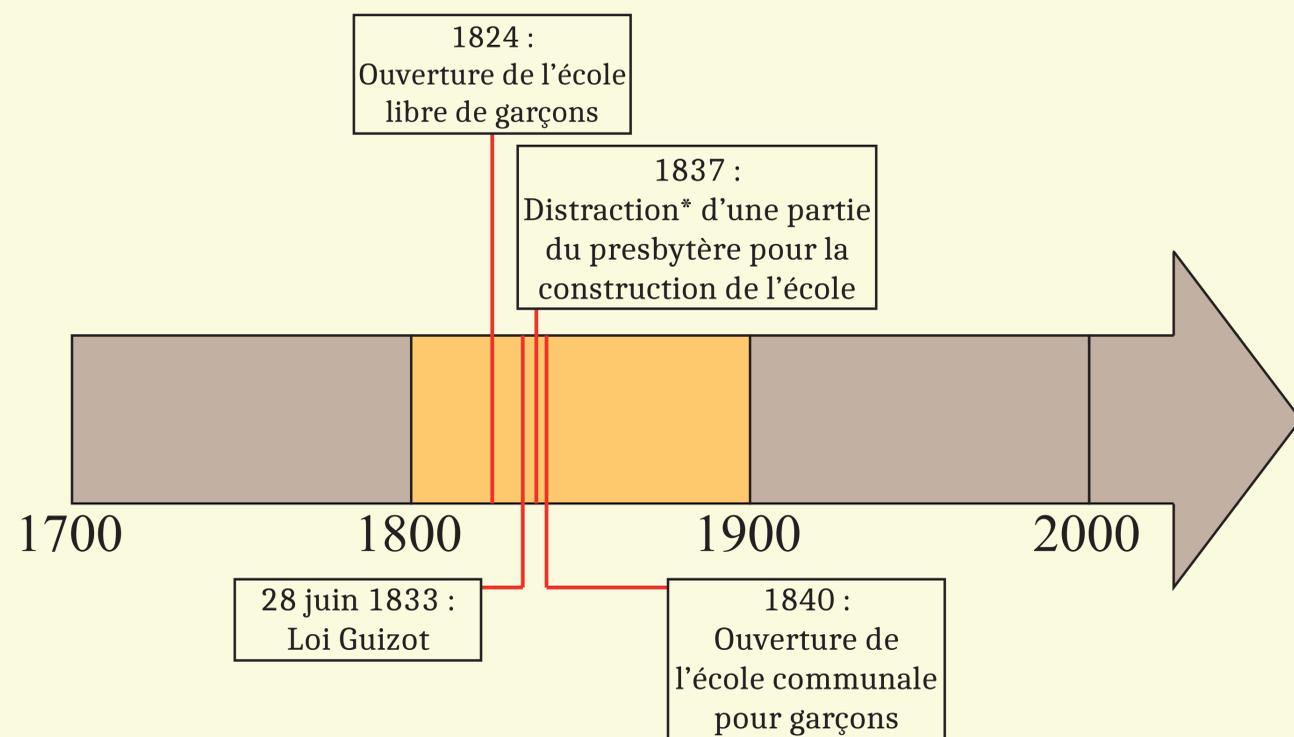
Plan du presbytère, 1811



En 1816, d'importants travaux de maçonnerie, de menuiserie et de ferronnerie sont réalisés afin de rendre la maison curiale habitable.

UNE ÉCOLE DANS LE PRESBYTÈRE

Durant la première moitié du XIX^e siècle, différentes lois vont obliger les communes à prendre des mesures en faveur de l'éducation. Ainsi, la loi Guizot, en 1833, établit que les communes de plus de 500 habitants sont tenues d'avoir une école pour garçons. La commune de Gorges compte 1503 habitants en 1836.



Plan du presbytère, 1847



Une école libre, c'est-à-dire privée, s'installe à Gorges en 1824 à l'initiative du père Renou et est placée sous la direction d'un instituteur religieux. La classe a lieu dans une partie du presbytère. Cet instituteur reste à Gorges jusqu'en 1838, avant qu'un instituteur laïc ne le remplace.

Afin de respecter la loi Guizot, la municipalité démarre un projet de construction d'une maison d'école** et de mairie sur la parcelle du presbytère.

Définitions

*Distraction : fait de retirer un bien d'un ensemble déterminé.

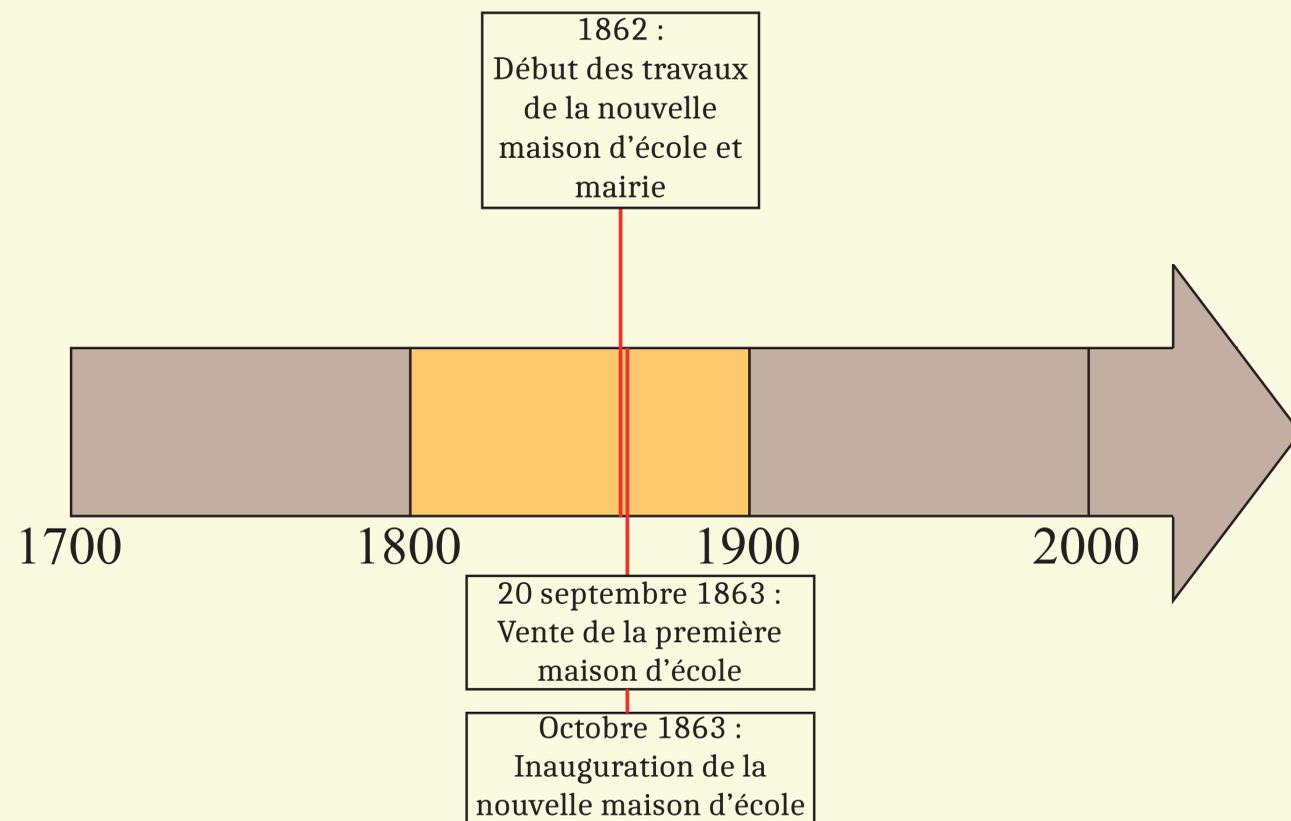
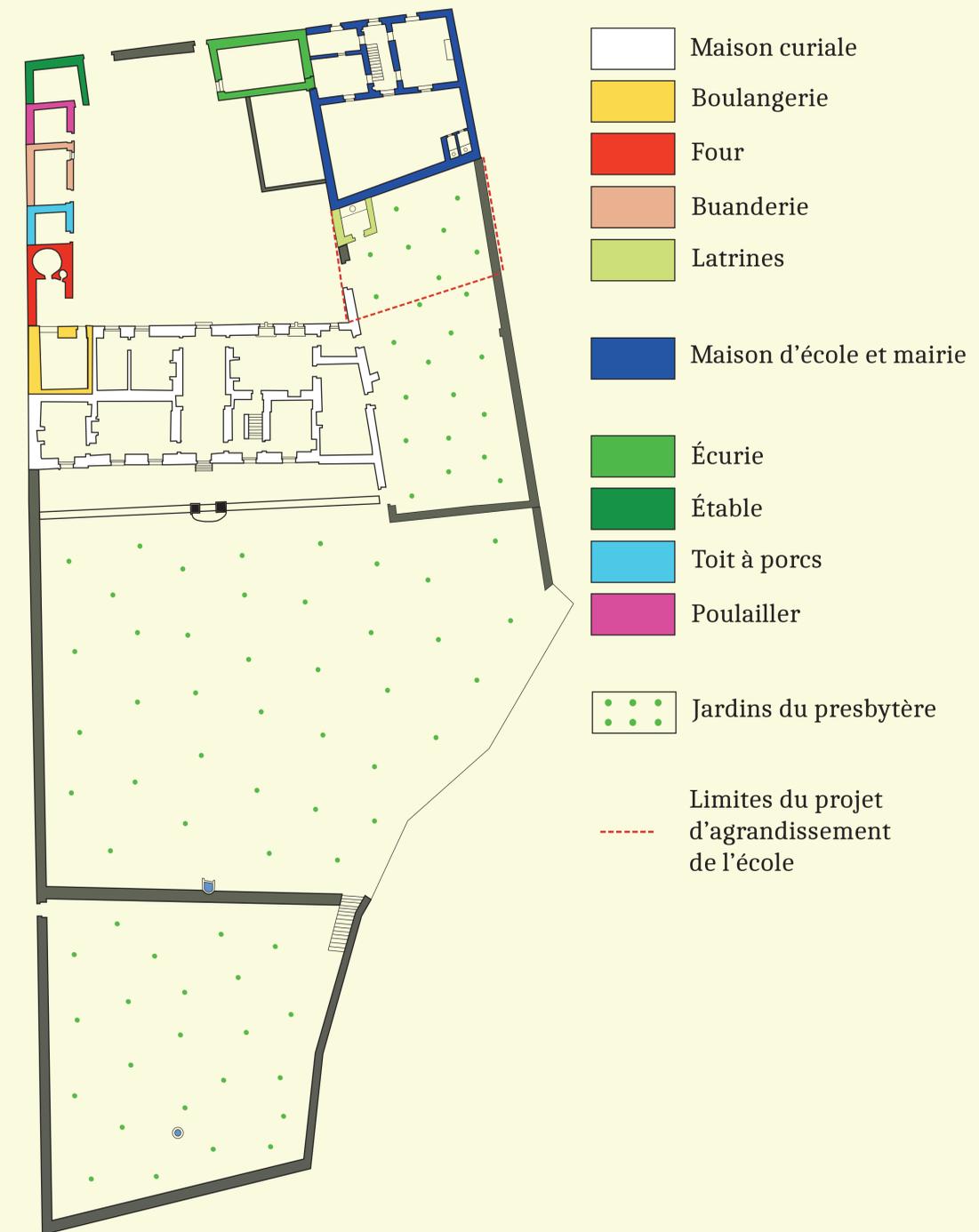
**Maison d'école : une maison d'école est un ensemble composé d'un logement pour l'instituteur, d'une ou plusieurs salles de classes équipées, d'une cour de récréation, d'un préau...

L'ÉCOLE DE GORGES, VICTIME DE SON SUCCÈS

L'école est rapidement trop petite. La surface de la salle de classe, de 31m², ne permet pas d'accueillir tous les élèves dans des conditions satisfaisantes. En 1848, 54 élèves fréquentent régulièrement l'école. En 1858, ils sont 95 !

Un courrier adressé au préfet fait état du manque de place, d'un air vicié, d'une odeur fétide qui se dégage et rapporte des cas d'étourdissements et de saignements de nez. La salle de classe est qualifiée de «cloaque d'infection» dans un courrier du 20 février 1858 adressé au préfet par le maire de l'époque, M. Lussaud.

Plan du presbytère, 1847



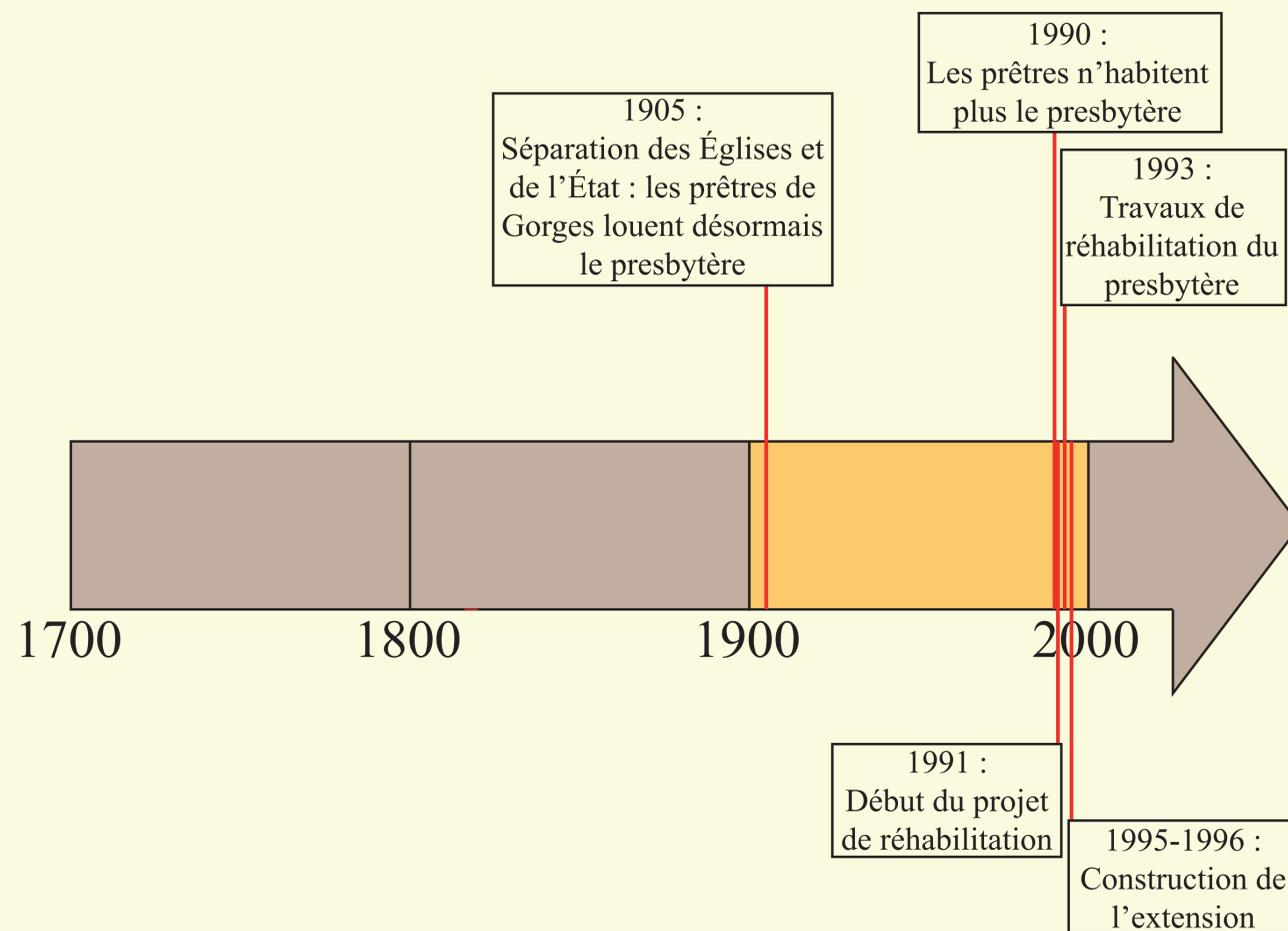
Dès 1846, face à l'inadéquation du bâtiment à ses fonctions et des besoins en terme d'accueil des élèves, le maire M. Davesnes envisage d'agrandir l'école. L'équipe municipale et les habitants s'y opposent. Finalement, une nouvelle école et mairie sont construites sur un terrain situé place Maurice Renoul.

DU PRESBYTÈRE À LA MAIRIE

Suite à la loi de séparation des Églises et de l'État votée en 1905, des baux puis des conventions de location sont passés entre les prêtres et la commune.



Ci-dessus : photos de la mairie après réhabilitation, 2006, © CAUE 44



En 1991, le conseil municipal lance un projet afin de réhabiliter le lieu et d'y accueillir les services municipaux, la bibliothèque et des locaux associatifs. Elle est aidée dans ses démarches par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Pays de la Loire.

Le projet vise à réhabiliter le bâtiment ancien et à construire une extension de 200 m². Les abords et les espaces extérieurs sont aménagés.

Le cabinet d'architecte Forma 6 est retenu.

La nouvelle mairie est inaugurée le 11 octobre 1997.

Le presbytère de Gorges, de la Révolution française à nos jours



Exposition réalisée en 2016 par Marianne Marchand, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine

Gorges
Bienvenue-sur-Sevre

